

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 5 février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le lundi 5 février 2024 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier; Isabelle Poirier, directrice générale adjointe et greffière adjointe; Nadine Bissonnette, coordonnatrice aux loisirs, sports, culture et vie communautaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2024-02-464

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
  - 3.2 Dépôt de la correspondance
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Démission et départ - Responsable (préposée) de la bibliothèque
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - Janvier 2024
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
  - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
  - 7.1 Dépôt - Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
  - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Académie des jeunes sportifs - Camp de jour 2024
  - 9.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Les innovations CRE34TE inc. - Éclairage créatif de l'arche, le pont et le phare
  - 9.3 Programme Pêche en herbe
  - 9.4 Projet Glissade de l'été - Soutien en réussite scolaire - IRCM
- 10. RÉGLEMENTS**
  - 10.1 Adoption - Règlement 215 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

- 10.2 Avis de motion et adoption - Règlement 216 relatif à la numérotation des immeubles
- 10.3 Adoption - Règlement 205-2022-02 modifiant le règlement 205-2021 afin de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 11.1 Approbation conditionnelle du Plan directeur du canal de Soulanges
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 13. PAROLE AU MAIRE**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024**

2024-02-465

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue, appuyé par le conseiller Martin Juneau  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.2 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2023-12-20	Table de concertation régionale de la Montérégie	Résolution - Appui MRC de Vaudreuil-Soulanges – suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers	Maxime Brault, directeur général / Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie
2024-01-10	Ville de Coteau-du-Lac	Résolution 5-01-2024 – Approbation conditionnelle du plan directeur du canal de Soulanges	Chantal Paquette, greffière

2024-01-16	V.I.V.R.E & Grandir	Invitation – Colloque «Je m’engage et j’engage»	Mélanie Deveault, Fondatrice et présidente-directrice générale
2024-01-22	Ville de Léry	Résolution – 2021-01-14 – Appui à la résolution 1144-11-2023 - Table de concertation régionale de la Montérégie	Michel Morneau, directeur général et greffier-trésorier Ville de Léry
2024-01-23	Table de concertation des aînés Vaudreuil-Soulanges	Campagne de sensibilisation régionale pour contrer la maltraitance chez les personnes aînées	Kassandra Craven-Fisher et Marie-Christine Floch

**4. RESSOURCES HUMAINES**

**4.1 DÉMISSION ET DÉPART - RESPONSABLE (PRÉPOSÉE) DE LA BIBLIOTHÈQUE**

2024-02-466

CONSIDÉRANT QUE l’employée # 70-0061 a donné, le 19 janvier dernier, sa démission à titre de responsable (préposée) de bibliothèque de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard, appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D’ACCEPTER la démission de l’employé # 70-0061 à titre de responsable (préposée) de bibliothèque de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, à compter du 5 février 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

**5. FINANCES**

**5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - JANVIER 2024**

2024-02-467

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Janvier 2024 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

D’APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Janvier 2024;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 181 435,76 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité (12132 à 12147)	86 655,43 \$
Dépôts directs Accéo (187 à 205)	31 999,55 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins (3841 à 3867)	8 357,11 \$
Salaires administration paie 1 à 3 + paie élus #1	54 423,67 \$
<b>TOTAL</b>	<b>181 435,76 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Serge Raymond  
Directeur général et greffier-trésorier

**7. SERVICES URBAINS**

**7.1 DÉPÔT - RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Le conseil municipal accuse réception du Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable.

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**9.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ACADEMIE DES JEUNES SPORTIFS - CAMP DE JOUR 2024**

2024-02-468

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié l'opération du camp à l'Académie des jeunes sportifs depuis 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite des services offerts;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée, appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Académie des jeunes sportifs pour le camp de jour 2024;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Académie des jeunes sportifs un montant maximal de 33 500 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LES INNOVATIONS CRE34TE INC. - ÉCLAIRAGE CRÉATIF DE L'ARCHE, LE PONT ET LE PHARE**

2024-02-469

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-394 et l'obtention du financement par le programme Entente de développement culturel 2024 du ministère de la Culture et des Communications nous octroyant 25 000 \$ pour réaliser le projet Éclairage du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à investir la somme équivalente de 25 000 \$ pour la réalisation du projet d'une valeur maximale de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été envoyé le 7 novembre 2023 à quatre entreprises;

CONSIDÉRANT la réponse de trois soumissionnaires:

Nocturne Construction	50 000 \$	Matériel et main d'œuvre
Les Innovations CR34TE inc.	50 000 \$	Matériel et main d'œuvre
Richporter Lighting	98 886 \$	Matériel

CONSIDÉRANT la précision de la proposition de Les Innovations CR34TE inc.;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat par invitation au plus bas soumissionnaire conforme à l'entreprise Les Innovations CRE34TE inc. pour l'éclairage créatif de l'arche, le pont et le phare qui sera complété au plus tard le 24 août 2024.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Les Innovations CRE34TE inc. un montant maximal de 50 000 \$ excluant les taxes, à même le poste budgétaire numéro 23.070.00.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 9.3 PROGRAMME PÊCHE EN HERBE

2024-02-470

CONSIDÉRANT QUE le programme Pêche en herbe vise à:

- Favoriser une relève de pêcheurs éthique et conscientisée au Québec en offrant un programme d'initiation aux jeunes de 6 à 17 ans;
- Accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, et ce, autant pour la pêche estivale que pour la pêche hivernale;
- Donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent retourner à la pêche dès le lendemain de l'activité, soit une formation de qualité sur la pêche, une première expérience de pêche encadrée en milieu naturel, un incitatif financier pour l'acquisition d'équipement de pêche et un certificat Pêche en herbe faisant office de permis de pêche jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge de 18 ans.

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets est en cours;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande au programme Pêche en herbe pour l'été 2024 et l'hiver 2025.

D'AUTORISER la coordonnatrice aux loisirs, sports, culture et vie communautaire, Nadine Bissonnette, à agir au nom de la municipalité de Pointe-des-Cascades dans le cadre du projet Pêche en herbe et à signer tout document et contrats relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 9.4 **PROJET GLISSADE DE L'ÉTÉ - SOUTIEN EN RÉUSSITE SCOLAIRE - IRCM**

2024-02-471

CONSIDÉRANT QUE le programme Glissade de l'été financé par l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM) vise à :

- Maintenir et solidifier les compétences acquises durant l'année (littératie et numératie);
- Créer des interactions sociales positives et augmenter les habiletés sociales;
- Favoriser une image plus positive de l'école;
- Favoriser la diminution de l'anxiété face à la nouvelle année scolaire;
- Aider les jeunes à mieux se connaître, développer leur sens des responsabilités et augmenter leur confiance en eux.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite organiser des activités horticoles à l'été 2024 pour les élèves du primaire et du secondaire;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets est en cours;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande au programme Glissade de l'été de l'IRCM pour l'été 2024.

D'AUTORISER la coordonnatrice aux loisirs, sports, culture et vie communautaire, Nadine Bissonnette, à agir au nom de la municipalité de Pointe-des-Cascades dans le cadre du projet Glissade de l'été et à signer tout document et contrats relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **10. RÈGLEMENTS**

##### 10.1 **ADOPTION - RÈGLEMENT 215 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

2024-02-472

CONSIDÉRANT QUE les articles 145.36 à 145.40 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), permet au conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge aux règlements de zonage, de lotissement ou de construction de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît les limites de règlements d'urbanisme s'appliquant à tous de la même façon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se doter d'outils à caractère discrétionnaire pour accepter et juger des projets selon leur mérite;

CONSIDÉRANT QUE tout projet particulier doit, pour être autorisé, respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de PPCMOI s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE toutes les demandes en lien avec ce règlement sont soumises à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce règlement n'est pas soumis à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Benoit Durand à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité de la MRC Vaudreuil-Soulanges a été reçu le 3 janvier 2024;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 215 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 10.2 **AVIS DE MOTION ET ADOPTION - RÈGLEMENT 216 RELATIF À LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES**

2024-02-473

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades ne s'est jamais dotée d'un règlement sur la numérotation des immeubles ou l'attribution des adresses;

CONSIDÉRANT QUE la numérotation des immeubles de la municipalité de Pointe-des-Cascades ne respecte pas les standards gouvernementaux d'attribution d'adresses;

CONSIDÉRANT QUE les difficultés engendrées par une numérotation civique déficiente soient en raison de l'absence d'identification sur le bâtiment, d'une visibilité qui laisse à désirer ou par des numéros qui se répètent sur une même rue;

CONSIDÉRANT QUE ces lacunes causent des pertes de temps considérables en situation d'urgence, réduisant ainsi l'efficacité et la rapidité des interventions, ainsi que la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67, paragraphe 5, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), la Municipalité peut adopter un règlement pour régir le numérotage des immeubles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible d'ajouter des adresses pour plusieurs lots divisibles et constructibles;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de 3e génération de la MRC Vaudreuil-Soulanges rendra possible la densification de plusieurs lots;

CONSIDÉRANT QUE la révision du plan métropolitain d'aménagement et de développement permettra encore plus de densité que le Schéma d'aménagement et de développement de 3e génération de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il est bénéfique pour une municipalité d'avoir une numérotation adéquate;

CONSIDÉRANT QUE tous les logements qui ont un accès exclusif devraient avoir une adresse unique;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas souhaitable d'avoir des numérotations alphanumériques pour les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que la numérotation civique, installée de façon optimale, sur les immeubles du territoire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades s'avère un outil indispensable pour assurer le repérage rapide par les services d'urgences et d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Anick Rodrigue, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 216 relatif à la numérotation des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 10.3 **ADOPTION - RÈGLEMENT 205-2022-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 205-2021 AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ADRIENNE DEMONTIGNY-CLÉMENT**

2024-02-474

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Natacha Ménard, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 janvier 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Natacha Ménard, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 janvier 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 205-2022-02 modifiant le règlement 205-2021 afin de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11. AFFAIRES DIVERSES**  
**11.1 APPROBATION CONDITIONNELLE DU PLAN DIRECTEUR DU CANAL DE SOULANGES**

2024-02-475

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2021, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le ministère de la Culture et des Communications lançaient le Concours de projet pour l'aménagement culturel et paysager du parc du canal de Soulanges afin de concevoir une vision de mise en valeur ancrée dans le milieu et portée par la population;

CONSIDÉRANT QUE le concours a été remporté par le consortium Collectif Escargo, Rousseau Lefebvre et Geneviève Murray en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement culturel et paysager du parc du canal de Soulanges constituait la 3<sup>e</sup> étape et dernière étape du concours;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt par la MRC, à l'automne dernier, du Plan directeur pour l'aménagement culturel et paysager du parc du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à soumettre leurs commentaires sur ledit plan directeur avant son adoption;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la lecture du document, il est opportun de déposer à la MRC un document regroupant nos principaux commentaires sur le Plan directeur pour l'aménagement culturel et paysager du parc du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades souhaite signifier son accord de principe au plan directeur sous réserve d'ajustements tenant compte des commentaires soumis;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER officiellement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges un document regroupant les principaux commentaires de la municipalité de Pointe-des-Cascades sur le projet du Plan directeur pour l'aménagement culturel et paysager du parc du canal de Soulanges, tel qu'annexé et faisant partie intégrante de la présente résolution.

DE SIGNIFIER l'accord de principe à la MRC sur le projet du Plan directeur pour l'aménagement culturel et paysager du parc du canal de Soulanges, sous réserve d'ajustements tenant compte des commentaires soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur Vallée affirme qu'il n'a rien de spécial à dire.

Madame Ménard parle de la Fête des neiges qui a été une belle réussite même si la patinoire n'était pas praticable pour des raisons climatiques. L'événement a été une belle occasion de rencontrer les citoyens.

Madame Rodrigue souhaite la bienvenue à Nadine Bissonnette, Coordinatrice aux loisirs, sports, culture et vie communautaire qui a de beaux projets et qui marque un vent de changement. Elle remercie les citoyens pour leur participation au souper spaghetti du Club optimiste et annonce la tenue de l'activité de bricolage pour la St-Valentin. Le Club optimiste organise aussi une Marche sous la pleine lune le 24 février prochain à partir de 18h30.

Monsieur Durand incite à la vigilance en santé et sécurité en lien avec la glace qui a causé un nombre record de blessures dans la région de Montréal. Le conseil continue de travailler sur les projets, dont le garage et l'hôtel de ville qui sont rendus à l'étape des plans.

Monsieur Juneau souligne qu'il est dommage que la patinoire n'ait pu être pratique pour la Fête des neiges malgré une date d'événement devancée en janvier. Il mentionne le succès du souper spaghetti organisé par le Club optimiste. La prochaine activité du Club optimiste, La Marche sous la pleine lune, sera une belle occasion de profiter de l'hiver.

Monsieur Poirier est heureux de la présence de Nadine Bissonnette. Il mentionne que la Société de recherche historique est toujours active et qu'elle sollicitera une rencontre avec madame Bissonnette pour les activités du patrimoine.

## 13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky demande à Nadine Bissonnette de se présenter au public. Il mentionne que l'activité de location de Fatbike, organisée par le Parc du canal de Soulanges, fonctionne bien. Lorsque la température le permet, il est beau de voir la patinoire remplie de patineurs. Il est agréable de voir l'activité au village. Il félicite le Club optimiste pour la salle pleine lors du souper spaghetti.

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Réduction de la vitesse 338  
Division MRC  
Coûts de la nouvelle caserne de Vaudreuil-Dorion  
Nouveaux puits  
Coupe d'arbres et plantation  
Taxes 2024

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2024-02-476

À 20 h 05 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 5 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier

Le Maire

\_\_\_\_\_  
Serge Raymond

\_\_\_\_\_  
Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*